

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision 5.02
Remplace la version 5.01***

Date de révision 30-mars-2023
Date d'émission 30-mars-2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation **Di-(2-ethylhexyl) amine**

No.-CAS 106-20-7
N°CE 203-372-4
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119977118-28

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire
Formulation de lubrifiants et d'additifs lubrifiants
Utilisations déconseillées aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**
Rheinpromenade 4A
D-40789 Monheim
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship
FAX: +49 (0)208 693 2053
email: sc.psq@oq.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)
accessible 24/7
Nationale téléphone en cas d'urgence Centre Antipoisons Belge
+32 (0)70 245 245
accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Toxicité aiguë par voie orale Catégorie 4, H302
Toxicité aiguë par pénétration cutanée Catégorie 3, H311
Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 3, H331
Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318
Danger pour l'environnement Aquatic Chronic 1; H410

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

Facteur M : 11 (autoévaluation)

Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

Symboles de danger



Mot d'avertissement

Danger

Déclarations de risque

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H311: Toxique par contact cutané.
H331: Toxique par inhalation.
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P260: Ne pas respirer les gaz/brouillard/vapeurs.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P321 : Traitement particulier : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'acide acétique à 3%, rincer ensuite abondamment à l'eau pure pendant au moins 5 minutes.
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391: Recueillir le produit répandu.
P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

Évaluations des perturbateurs endocriniens La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Bis(2-éthylhexyl)amine	106-20-7	01-2119977118-28	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M : 1 (autoévaluation) ATE = 1008 mg/kg (Oral(e)) ATE = 958 mg/kg (Dermique) ATE = 0,91 mg/L (Inhalation) (poussière/brouillard)	> 99,0

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Appeler immédiatement un médecin. Les symptômes de l'intoxication peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition.

Peau

Lavage avec 3% d'acide acétique, suivi de grandes quantités d'eau courante pendant au moins 5 mn comme étape finale. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Respiration coupée, convulsions, Toux, effet hypertenseur, nausée, vomissements, collapsus cardio-vasculaire, gêne.

Risque particulier

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

Perforation d'estomac, Oedème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

A manipuler de la même manière qu'une substance alcaline (similaire à l'ammoniac). En cas d'ingestion, lavage d'estomac. Traiter la peau et les muqueuses à l'antihistamine et aux corticoïdes. En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec spray au cortisol. Les symptômes peuvent être retardés. Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:
monoxyde de carbone (CO)
dioxyde de carbone (CO₂)
oxydes d'azote (NO_x)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. L'écoulement d'eau et le nuage de vapeur peuvent être corrosifs. L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique). L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. NE PAS utiliser des matériaux combustibles comme la sciure. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles

acides forts
oxydants

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

conteneurs lors de transvasements. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Manipuler sous azote, protéger de l'humidité. Conserver à des températures comprises entre -1 et 38 °C (30 et 100 °F).

Classe de température

T3

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire

Formulation de lubrifiants et d'additifs lubrifiants

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

Limites d'exposition Belgique

Pas de limites d'exposition établies.

DNEL & PNEC

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	1,76 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	0,25 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

Population

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	0,435 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	0,125 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	0,125 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

Environnement

PNEC eau - eau douce	0,001 mg/l
PNEC eau - eau salée	0,0001 mg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	0,0155 mg/l
PNEC STP	1,8 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	43,6 mg/kg dw
PNEC sédiments - eau salée	4,36 mg/kg dw
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	0,2 mg/kg dw
Empoisonnement indirect	pas de potentiel d'effet toxique (sur les organismes supérieurs) induits si enrichi dans la chaîne alimentaire

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée	Viton
Évaluation	selon EN 374: niveau 6
Épaisseur du gant	env 0,5 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Matière appropriée	chlorure de polyvinyle
Évaluation	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
Épaisseur du gant	env 0,8 mm

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	type amine
Seuil olfactif	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	- 89 °C
Méthode	DIN ISO 3016
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	277 °C @ 1013 hPa
Méthode	DIN 53171

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

Inflammabilité	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.					
Limite inférieure d'explosivité	0,6 Vol %					
Limite supérieure d'explosivité	3,7 Vol %					
Point d'éclair	130 °C @ 1013 hPa					
Méthode	DIN EN ISO 2719					
Température d'auto-inflammabilité	245 °C @ 1001 hPa					
Méthode	DIN 51794					
Température de décomposition	donnée non disponible					
pH	9,0 (0,01 g/l dans l'eau @ 25 °C (77 °F)) DIN 19268					
Viscosité cinématique	4,602 mm ² /s @ 20 °C					
Méthode	ASTM D445					
Solubilité	14 mg/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105					
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	7,3 (mesuré) OECD 117					
Pression de vapeur						
	Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
	0,0023	0,0002	< 0,001	20	68	
	0,037	0,0037	< 0,001	50	122	
Densité et/ou densité relative						
	Valeurs	@ °C	@ °F		Méthode	
	0,8040	20	68		DIN 51757	
Densité de vapeur relative	donnée non disponible					
Caractéristiques des particules	Non applicable					

9.2. Autres informations

Dangers d'explosion	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Propriétés comburantes	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Poids moléculaire	241,46
Formule moléculaire	C ₁₆ H ₃₅ N
log K_{oc}	5,5 @ 23 °C OECD 121
Constante de dissociation	pK _a 10,59 @ 25 °C (77 °F) (calculé)
Indice de réfraction	1,442 @ 20 °C
Tension de surface	48,0 mN/m (0,0125 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
Vitesse d'évaporation	donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

acides forts, oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. S'ils sont chauffés jusqu'à la décomposition thermique, les produits de décomposition suivants peuvent apparaître suivant les conditions. Monoxyde de carbone (CO). oxydes d'azote (NOx). cyanures. acide nitrique. nitriles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux

Toxicité aiguë				
Bis(2-éthylhexyl)amine (106-20-7)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	1008 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 401
Dermique	LD50	958 mg/kg	lapin	
Inhalation	CL50	0,91 mg/l (4h)	rat, mâle/femelle	aérosol OECD 403

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Irritation et corrosion				
Bis(2-éthylhexyl)amine (106-20-7)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	corrosif		
l'appareil respiratoire	rat	irritant	Test de risque d'inhalation	
l'appareil respiratoire	souris	irritant	RD50	
Yeux	lapin	corrosif		

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

Évaluation

La sensibilisation de la peau n'a pas été testée du fait des propriétés corrosives de cette substance
Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée				
Bis(2-éthylhexyl)amine (106-20-7)				
Type	Dose	Espèce	Méthode	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

Toxicité subaiguë	NOAEL: 75 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	OECD 422	Oral(e)
-------------------	-------------------	-------------------	----------	---------

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice					
Bis(2-éthylhexyl)amine (106-20-7)					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium Escherichia coli	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		V79 cells, Chinese hamster	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation) HPRT	Étude in vitro
Toxicité reproductrice	NOEL 75 mg/kg/d	rat		OECD 422	
Toxicité pour le développement	NOEL 75 mg/kg/d	rat		OECD 422	
Mutagénicité		V79 cells, Chinese hamster	négatif	OECD 487 Essai du micronoyau	Étude in vitro

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Aucun effet reprotoxique en l'absence de toxicité maternelle
Aucune étude oncologique n'a été effectuée

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

Symptômes principaux

Respiration coupée, convulsions, Toux, effet hypertenseur, nausée, vomissements, collapsus cardio-vasculaire, gêne.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

donnée non disponible

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

donnée non disponible

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
Bis(2-éthylhexyl)amine (106-20-7)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Leuciscus idus(Ide)	96h	LC50: > 1,5 - < 2,2 mg/l	DIN 38412, part 15
Daphnia magna	48h	EC50: 2,2 mg/l	79/831/EEC.C2
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: 1,55 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Boue activée (bactérie)	3 h	EC50: 89 mg/l	OECD 209

Toxicité à long terme			
Bis(2-éthylhexyl)amine (106-20-7)			
Type	Espèce	Dose	Méthode
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	NOEC: 0,069 mg/l (21d)	OECD 211
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	LOEC: 0,133 mg/l/21d	OECD 211
Toxicité reproductrice	Ver de terre	NOEC: 20 mg/l (56d)	OECD 222
Toxicité aquatique	Desmodesmus subspicatus	NOEC: 0,14 mg/l (3d)	OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

Biodégradation

69 % (28 d), Boue activée (domestique), adapté, aérobique, OECD 301 B, Facilement biodégradable, cependant pas dans un laps de temps de 10-Jours.

Dégradation abiotique		
Bis(2-éthylhexyl)amine (106-20-7)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 3,67 h	SRC AOP v1.92

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bis(2-éthylhexyl)amine (106-20-7)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	7,3	mesuré(e), OECD 117
BCF	Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir	QSAR

12.4. Mobilité dans le sol

Bis(2-éthylhexyl)amine (106-20-7)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	48,0 mN/m (0,0125 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	log Koc: 5,5 @ pH 7	OECD 121
Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 0% Sol : 49,5% eau: 0% Sédiment : 50,1% sédiment en suspension: 0,3%	Calcul selon Mackay, niveau I

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

12.7. Autres effets néfastes

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

donnée non disponible

Note

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 2922

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Liquide corrosif, toxique, n.s.a. (Di-(2-ethylhexyl) amine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

Risques secondaires

6.1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnel ADR

(E)

Code de classement

CT1

Numéro de risque

86

ADN

Navire à conteneurs ADN

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 2922

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Liquide corrosif, toxique, n.s.a. (Di-(2-ethylhexyl) amine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

Risques secondaires

6.1

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de classement

CT1

Numéro de risque

86

ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 2922

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (Di-(2-ethylhexyl) amine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

Risques secondaires

6.1

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

IMDG

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 2922

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (Di-(2-ethylhexyl) amine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

Risques secondaires

6.1

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Marquage

Environnement

Polluant marin

oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

No EMS

F-A, S-B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

**14.7. Transport maritime en vrac
conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie

Annexe I, partie 1:

H2

E1

DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Bis(2-éthylhexyl)amine CAS: 106-20-7	non soumis(e)

Inventaires internationales

Bis(2-éthylhexyl)amine, CAS: 106-20-7

AICS (AU)
DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 2033724 (EU)
ENCS (2)-138 (JP)
ENCS (2)-176 (JP)
ISHL (2)-138 (JP)
ISHL (2)-176 (JP)
ISHL 2-(10)-66 (JP)
KECI 97-1-120 (KR)
KECI KE-05-0210 (KR)
INSQ (MX)
PICCS (PH)
TSCA (US)
NZIoC (NZ)
TCSI (TW)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H302: Nocif en cas d'ingestion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

H311: Toxique par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H331: Toxique par inhalation.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :
http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ (www.chemicals.oq.com).

Clause de non-responsabilité

Pour usage industriel uniquement. Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

Informations générales

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques

Risque aigu pour la santé:

Risque humain à l'échelle locale :

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques

Manipulez la substance dans un système fermé

Évitez les contacts fréquents et directs avec la substance

Évitez de respirer le produit

Les travailleurs doivent être prévenus pour éviter tout contact avec la peau et les yeux, afin d'éliminer immédiatement tout type de contamination de la peau et de signaler tout type de problème cutané et oculaire qui pourrait se poser

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

DE manquant

Nettoyez rapidement les déversements

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

Évitez tout contact avec les yeux

Veiller à écarter le travailleur de la source.

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Minimiser les manipulations manuelles

Minimisation des collaborateurs exposés

Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés.

confinement adapté

Respirateur approprié à la substance/tâche, en fonction de l'exposition potentielle pendant l'utilisation

Identité du scénario d'exposition

1 Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

2 Formulation de lubrifiants et d'additifs lubrifiants

Numéro du ES 1

court titre du scénario d'exposition

Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC6a: Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

Autres explications

Utilisation industrielle

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 6a

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.2 Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 4.5 to

montant annuel par site: 90 to

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 5%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.0001%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2E3

Écoulement de l'eau de la station d'épuration / de la rivière (m³/day): 1.8E4

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 83.03

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.2

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Numéro du scénario contribuant

3

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.2

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

avec un système d'aspiration locale. assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Numéro du scénario contribuant

4

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.2

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

5

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.2

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
liquide

Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). avec un système d'aspiration locale. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 3.49E-5 mg/l; RCR: 0.025
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.229 mg/kg dw; RCR: 0.052
Eau de mer (de surface)	PEC: 3.49E-6 mg/l; RCR: 0.025
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.023 mg/kg dw; RCR: 0.052
Sols agricoles	PEC: 0.138 mg/kg dw; RCR: 0.01
Station d'épuration	PEC: 0.138 mg/l; RCR: 0.688

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur.

Proc 1	EE(inhal): 0.402
Proc 2	EE(inhal): 1.207
Proc 3	EE(inhal): 0.362
Proc 4	EE(inhal): 0.604

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 1	RCR(inhal): 0.327
Proc 2	RCR(inhal): 0.982
Proc 3	RCR(inhal): 0.295
Proc 4	RCR(inhal): 0.491

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

Formulation de lubrifiants et d'additifs lubrifiants

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégories des processus

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

Autres explications

Utilisation industrielle

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Scénarios contributants

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.2, Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 2 to

montant annuel par site: 20 to

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 2.5%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1E-4%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2E3

Écoulement de l'eau de la station d'épuration / de la rivière (m³/day): 1.8E4

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 83.03

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

Numéro du scénario contribuant 2
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.2

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 3
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 4
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1.56E-5 mg/l; RCR: 0.011
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.102 mg/kg dw; RCR: 0.023
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.56E-6 mg/l; RCR: 0.011
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.01 mg/kg dw; RCR: 0.023
Sols agricoles	PEC: 0.041 mg/kg dw; RCR: 0.205
Station d'épuration	PEC: 0.008 mg/l; RCR: 0.01

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur.

Proc 8a	EE(inhal): 1.207
Proc 8b	EE(inhal): 0.704
Proc 9	EE(inhal): 0.604

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 8a	RCR(inhal): 0.982
Proc 8b	RCR(inhal): 0.573
Proc 9	RCR(inhal): 0.491

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Di-(2-ethylhexyl) amine
10190

Version / révision

5.02
